



COMMUNE DE KILSTETT

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

ANNEXE A LA DELIBERATION N°26/38 EN DATE DU 31 MARS 2026

Population totale : 2634 habitants
(chiffre pris en compte lors du dernier renouvellement intégral du Conseil Municipal,
conformément à l'article R.2151-2 alinéa 2 du CGCT)

Enveloppe indemnitaire globale autorisée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique ¹ :

Taux maximal d'indemnité du Maire : 55,70 %

Taux maximal d'indemnités des 6 adjoints au maire ² :

21,38 % X 6 Adjoints = 128,28 %

Total : 183,98 %

- 1 le décret n° 2017-85 du 26/01/2017 a fait passer l'indice brut terminal de la fonction publique à 1027 au 1^{er} janvier 2019
- 2 Conformément au II de l'article L.2123-24 du CGCT, le montant total est calculé sur la base du nombre maximal théorique d'adjoints que le conseil municipal peut désigner sur le fondement de l'article L.2122-2 (= 30 % de l'effectif du conseil municipal) et de l'article L.2122-2-1, si la commune de 80 000 habitants et plus en fait application.

MAIRE

Bénéficiaires	Taux maximal autorisé en % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique	Indemnité allouée en % de l'Indice brut terminal de la Fonction Publique
Olivier MEYER Maire	55,70 %	48,00 %

ADJOINTS AU MAIRE AVEC DELEGATION (article L2123-24 du CGCT)

1 ^{ère} Adjointe au Maire	21,38 %	19,50 %
2 ^{ème} Adjoint au Maire	21,38 %	19,50 %
3 ^{ème} Adjointe au Maire	21,38 %	19,50 %
4 ^{ème} Adjoint au Maire	21,38 %	19,50 %
5 ^{ème} Adjointe au Maire	21,38 %	19,50 %
6 ^{ème} Adjoint au Maire	21,38 %	19,50 %

CONSEILLERS MUNICIPAUX SANS DELEGATION DU MAIRE

en application du II de l'article L2123-24-1 du CGCT

taux maximal de 6 % de l'indice brut terminal de référence et sous réserve du respect de l'enveloppe indemnitaire globale autorisée

Christine	ZINCK	Conseillère Municipale	6,00 %	1,10 %
Francis	ADAM	Conseiller Municipal	6,00 %	1,10 %
Evelyne	SCHMITTER	Conseillère Municipale	6,00%	1,10 %
Julien	MORITZ	Conseiller Municipal	6,00 %	1,10 %
Nathalie	MOURER	Conseillère Municipale	6,00 %	1,10 %
Sébastien	JUNG	Conseiller Municipal	6,00 %	1,10 %
Emelyne-Anne	BRAME	Conseillère Municipale	6,00%	1,10 %
Damien	DONNOT	Conseiller Municipal	6,00 %	1,10 %
Cathie	MANTZ	Conseillère Municipale	6,00 %	1,10 %
Hervé	OTTO	Conseiller Municipal	6,00%	1,10 %
Clara	CANCEMI	Conseillère Municipale	6,00 %	1,10 %
François	LEGROS	Conseiller Municipal	6,00 %	1,10 %
Benoît	ROMILLY	Conseiller Municipal	6,00 %	1,10 %
Emeline	KRATZ	Conseillère Municipale	6,00%	1,10 %
Raphaël	FAUVELLE	Conseiller Municipal	6,00 %	1,10 %
Sylvie	MATHIS	Conseillère Municipale	6,00 %	1,10 %

Enveloppe globale effectivement allouée :	182,60 %
--	----------